



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA BERNARDIERE  
Séance du 16 mai 2023**

Envoyé en préfecture le 11/06/2023

Reçu en préfecture le 11/06/2023

Publié le

ID : 085-218500213-20230516-D2023\_34-DE

SEUIL MUNICIPAL S<sup>2</sup>LOW

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois de mai à vingt heures se sont réunis à la mairie de la Bernardière les membres du Conseil municipal de la Commune de LA BERNARDIERE, dûment convoqués le 10 mai 2023, sous la présidence de Monsieur Claude DURAND, Maire de LA BERNARDIERE.

**Présents** : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, , DOUILLARD Jean-Louis, FRESNEAU Karine, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey, conseillers municipaux ;

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : CHASSAGNE Hyacinthe, KEMPF Gérard ; conseillers municipaux

**Absents représentés** : BERANGER Thomas, DOUILLARD Stéphanie, LE TRIONNAIRE May-Line, SECHER Isabelle ; conseillers municipaux

**Le secrétariat a été assuré par** : Jean-Louis DOUILLARD

Nombre de Membres en exercice :	<u>19</u>
Nombre de Membres présents :	<u>13</u>
Nombre de suffrages exprimés :	<u>17</u>
Votes Pour :	<u>16</u>
Votes Contre :	<u>1</u>
Abstention :	<u>0</u>

**N° 2023/34**

**Objet** : Avis sur projet de déclassement de la départemental entre les communes de La Bernardière et Cugand

**Rapporteur** Claude DURAND, Maire

Il est exposé que dans le cadre de la réalisation de la liaison cyclable entre La Bernardière et Cugand et afin de permettre aux 2 communes et à la communauté d'agglomération de procéder aux aménagements souhaités, le conseil départemental propose le transfert d'une partie de la RD 77 au profit de la commune sur la portion joignant le carrefour du cimetière de La Bernardière jusqu'au pont du Mingot à la limite de la commune de Cugand.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le département de la Vendée propose le transfert d'une partie de la RD 77 au profit de la commune afin de permettre la réalisation de la liaison cyclable entre les communes de La Bernardière et de Cugand.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur :

- Le transfert d'une partie de la RD 77 au profit de la commune permettant permettre la réalisation de la liaison cyclable entre les communes de La Bernardière et de Cugand.

***Le Conseil Municipal de la BERNARDIERE (Vendée), après en avoir délibéré,***

**Approuve,**

- L'avis sur le projet de déclassement de la départemental entre les communes de La Bernardière et Cugand ;

**Donne tout pouvoir,**

- à Monsieur le Maire, pour effectuer toutes les démarches et signer tous les actes afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Décide,**

- de transmettre au représentant de l'Etat, la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 16 mai 2023

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de la Vendée,
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse pendant ce délai.

Le Maire,  
Claude DURAND.